

RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF 15 JUIN 2011

PROCÈS-VERBAL

1. Introduction

La réunion du conseil de direction de l'ETF s'est déroulée le 15 juin à Turin sous la présidence de Jan Truszczyński, directeur général de la DG Éducation et culture de la Commission européenne.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de direction représentant le Portugal (Nuno Nobrega Pestana en qualité de membre), le Danemark (Torben Kombech Rasmussen en qualité de membre, et Hanna Dam en qualité de suppléante), l'Allemagne (Ingrid Muller-Roosen en qualité de suppléante) et l'Irlande (Pat Hayden en qualité de membre). M. Salih Çelik, Turquie, participe en qualité d'observateur des pays partenaires. Sont également présents tous les experts indépendants nommés par le Parlement européen: Stamatis Paleocrassas, Sara Parkin et Jean-François Mezières. Assistent également à la réunion les agents suivants de la Commission: Gerhard Schuman-Hitzler, directeur de la DG Élargissement, Hjordis Ogendo, DG Développement et coopération EuropeAid, Michael Morass, chef d'unité à la DG Emploi, Belén Bernaldo De Quirós, chef d'unité, et Elena Pascual Jiménez de la DG Éducation et culture. Le Service européen pour l'action extérieure est représenté par Miriam Brewka Pino et le Cedefop par Loukas Zahilis. Le comité du personnel de l'ETF est représenté par Aleksandra Falcone.

La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Grèce, la Finlande, l'Espagne et le Royaume-Uni, ainsi que les observateurs de l'Azerbaïdjan et de la Jordanie, ne sont pas représentés à la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

La Commission propose de modifier le point 8 de l'ordre du jour concernant le règlement intérieur de l'ETF. Conformément à l'article 9, point g), du règlement de l'ETF, la Commission doit émettre un avis sur le règlement intérieur de l'ETF. Étant donné que cet avis n'a pas encore été adopté, il est proposé de débattre du texte présenté par la directrice de l'ETF au cours de la réunion et de l'approuver ultérieurement par procédure écrite.

L'ETF propose d'ajouter deux présentations au point 13 «Divers», à savoir le tableau de bord, un instrument de suivi et de rapport, et les résultats des évaluations menées par l'ETF en 2010.

Le conseil de direction adopte l'ordre du jour avec les propositions précitées.

3. Suivi de la réunion précédente

i. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente, qui s'est tenue le 24 novembre 2010, est approuvé.

ii. Suivi des points d'action et des procédures écrites

Xavier Matheu de Cortada, ETF, présente les dispositions prises pour assurer le suivi de la réunion de novembre 2010.

- Le plan d'audit de l'IAS pour 2011 est inclus dans les rapports oraux présentés au point 4.
- Le budget de l'ETF pour 2011 a été approuvé par procédure écrite. Les amendements au programme de travail et au budget de l'ETF pour 2011 ont été soumis à l'approbation le 22 décembre 2010, après l'adoption finale du budget de l'UE pour 2011 le 15 décembre 2010. La proposition a été adoptée par le conseil de direction.
- L'ETF a pris en considération les recommandations formulées par les membres du conseil de direction sur la présentation du programme de travail et du projet de budget pour 2012 (voir procès-verbal de la réunion de novembre 2010 du conseil de direction).
- Des groupes de travail sur le budget, la planification, le suivi et l'évaluation ont été organisés pour les membres du conseil de direction avec le soutien de l'ETF. Une invitation à participer a été distribuée en décembre 2010 et une réunion s'est tenue le 31 mars 2011 sur le rapport d'activités annuel 2010 et le programme de travail 2012.
- Le format de la réunion a été modifié conformément aux propositions formulées par les membres du conseil de direction.

Une procédure écrite a été mise en œuvre concernant les points suivants:

- *Amendements au programme de travail et au budget de l'ETF pour 2011*, procédure lancée le 22 décembre 2010 et terminée avec fruit le 24 janvier 2011.
- *Règles de mise en œuvre du règlement financier de l'ETF*, procédure lancée le 9 mars 2011 et terminée avec fruit le 30 mars 2011.
- *Dispositions de mise en œuvre sur le travail à temps partiel et dispositions de mise en œuvre sur le congé*, procédure lancée le 2 mai 2011 et terminée avec fruit le 23 mai 2011.

4. Raports oraux

i. État d'avancement des politiques et des programmes de la Commission ayant des répercussions sur l'ETF

Jan Truszczyński mentionne les aspects suivants:

Semestre européen

Le président déclare que l'éducation occupe une place importante dans l'analyse réalisée dans le cadre du semestre européen. À ce propos, la Commission européenne a adressé à un petit nombre d'États membres une série de recommandations dans le domaine de la politique de l'éducation, assorties d'un calendrier pour leur mise en œuvre au cours des 8 à 12 prochains mois, afin d'augmenter leurs chances d'atteindre les objectifs de l'UE. La Commission n'a pas formulé de recommandations pour les États membres qui s'efforcent de surmonter la crise économique et financière, la priorité étant accordée à l'application des plans de redressement. Le prochain cycle annuel s'étendra de janvier à juin 2012 et la Commission continuera de suivre les développements en cours dans les États membres.

Questions politiques

Sur la base des recommandations du Conseil sur le décrochage scolaire adoptées sous la présidence hongroise, un groupe de travail de haut niveau sera constitué d'ici à la fin 2011 afin de présenter une

vue d'ensemble. Ce groupe sera composé de représentants des États membres de l'UE chargés de la coordination de cette problématique dans leur pays.

Communiqué de Bruges et groupe de travail de Copenhague

Le communiqué de Bruges a marqué l'adoption des objectifs stratégiques de la coopération européenne en matière d'EFP pour la période allant de 2011 à 2020. Ces objectifs tiennent compte tant des acquis de l'EFP que des défis actuels et futurs qu'elle est et sera amenée à affronter en Europe. Outre les 11 objectifs stratégiques pour 2011-2020, le communiqué de Bruges énonce 22 objectifs à court terme pour 2011-2014 qui doivent être mis en œuvre au niveau national de façon à supporter les mesures prises au niveau de l'UE.

Pour soutenir la réalisation de ces résultats concrets à court terme, des échanges constants entre pairs et un suivi ont été mis en place. Jusqu'à présent, les réunions ministérielles informelles organisées tous les deux ans pour faire le point sur les objectifs et les actualiser ont engendré une dynamique politique puissante, qui a contribué à la reconnaissance de la politique européenne sur l'EFP tant au niveau européen qu'au niveau national. À Bruges, plusieurs parties prenantes ont manifesté le désir qu'une telle dynamique soit créée à mi-échéance du cycle d'activité actuel.

C'est pourquoi il a été décidé de former le groupe de travail du processus de Copenhague – dans le droit fil de l'expérience positive du groupe de travail chargé de l'examen de Bruges – afin de soutenir la mise en œuvre et le suivi des objectifs de Bruges et de contribuer à entretenir la dynamique politique. Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 16 mars et son mandat sera finalisé lors de la réunion du CCFP. Il rendra compte aux DGFP. Le groupe est présidé par la Commission et comprend des représentants du pays ayant exercé la présidence précédente, du pays exerçant la présidence actuelle et du pays qui assumera la prochaine présidence de l'UE, des représentants des partenaires sociaux au niveau de l'UE, ainsi que des représentants du Cedefop et de l'ETF.

Critères d'évaluation pour l'éducation et la formation pour l'employabilité et pour la mobilité dans l'apprentissage

La Commission a présenté, dans un document de travail adopté par ses services le 24 mai 2011, les projets relatifs aux nouveaux objectifs européens sur l'employabilité et la mobilité des étudiants destinés à stimuler et à orienter les réformes de l'éducation en Europe. Les deux nouveaux critères de référence, qui doivent encore recevoir l'approbation formelle du Conseil, s'ajoutent à une série d'objectifs communs que les pays de l'UE se sont engagés à atteindre d'ici à 2020, parmi lesquels la diminution du décrochage scolaire, l'augmentation du taux de diplômés de l'enseignement supérieur et la participation d'un plus grand nombre d'adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

Un nouveau critère d'évaluation concernant la mobilité des étudiants mesurera la proportion de jeunes ayant une expérience d'apprentissage à l'étranger. La présidence polonaise s'occupera de cette problématique. Un nouveau critère d'évaluation concernant l'éducation et la formation pour l'employabilité contrôlera le taux de réussite sur le marché du travail de jeunes ayant différents niveaux d'études au cours des années qui suivent l'obtention de leur diplôme. Il sera pris en considération sous les prochaines présidences.

Les critères d'évaluation européens sont utilisés dans ce domaine pour stimuler l'échange politique volontaire et coopératif entre les États membres et la Commission et pour suivre l'avancement des dossiers politiques essentiels qui ont été identifiés.

Évaluation externe de l'ETF

L'évaluation externe de l'ETF est en cours. Un contrat spécifique a été signé avec un contractant par le biais du contrat-cadre de la DG Éducation et culture, et un comité de pilotage a été constitué afin de guider le travail de ce sous-traitant. Le président remercie Stamatis Paleocrassas, Miriam Brewka Pino et Xavier Matheu de Cortada d'avoir accepté de faire partie de ce comité de pilotage. Le contractant a commencé le travail et deux réunions ont déjà eu lieu à Bruxelles. La méthodologie et le plan de travail ont été décidés, et en ce moment, le contractant recueille des données et accomplit le travail de terrain. Les premières conclusions préliminaires devraient être formulées pour octobre 2011 et le projet final pour la fin de l'année ou le début de l'année 2012.

Gerhard Schuman Hitzler, directeur de la DG Élargissement, présente les dernières évolutions des politiques d'élargissement de l'UE.

Il fait remarquer que les activités de l'ETF ont un lien avec l'élargissement et les pays du voisinage. À la suite des événements survenus récemment dans le monde arabe, l'attention s'est détournée de l'élargissement au profit de la politique de voisinage.

La politique d'élargissement donne une perspective claire d'adhésion à l'UE aux pays des Balkans occidentaux et à la Turquie, et elle constitue un moteur essentiel pour les réformes que ces pays doivent impérativement mener à bien, dès lors qu'ils doivent s'aligner sur les pratiques et les règles de l'UE avant leur adhésion. Il existe des moyens permettant d'influencer l'organisation interne et les politiques de ces pays. À l'inverse, les pays du voisinage n'ont pas de perspective d'adhésion à l'UE, de sorte que l'UE doit recourir à d'autres outils pour les convaincre de se rapprocher et de partager les pratiques et les règles de l'UE. Le réexamen stratégique récent de la politique européenne de voisinage a défini des objectifs sensiblement similaires à ceux de la politique d'élargissement, parmi lesquels le dialogue politique, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, l'intégration économique et les politiques sectorielles, la coopération économique, sociale et territoriale, le développement rural, la mobilité et la sécurité, la société civile, la diplomatie publique, ou encore la prévention et la résolution des conflits.

En ce qui concerne les pays visés par l'élargissement, certains enregistrent une évolution positive, d'autres ne connaissent aucune évolution significative et les derniers déplorent une évolution décevante.

La Croatie se rapproche de l'adhésion. Début juin, la Commission a proposé la clôture des négociations d'adhésion, la Croatie ayant satisfait à tous les critères et le traité pouvant dès lors être préparé. Les États membres décideront de suivre la recommandation de la Commission européenne ou non lors de la réunion du Conseil. La date d'adhésion est potentiellement fixée au 1^{er} juillet 2013, ce qui laisse un délai suffisant au Parlement européen et aux parlements de l'UE pour ratifier le traité d'adhésion, et à la Croatie assez de temps pour organiser un référendum.

L'Islande progresse à un bon rythme. Elle a atteint le stade de l'examen de sa législation, qui consiste à déterminer dans quelle mesure le pays est éloigné des règles et des pratiques de l'UE. Comme l'Islande appartient à l'EEE depuis plusieurs années, de nombreux domaines de sa législation sont déjà conformes à l'acquis. D'après les résultats de l'examen préliminaire, une série de chapitres seront ouverts et clos le même jour au cours des négociations d'adhésion qui auront lieu en juin. On prévoit que le processus sera plus rapide que pour les autres pays.

La Serbie remplit une partie des conditions pour poursuivre sa progression dans le processus d'adhésion, avec notamment l'arrestation de Ratko Mladic et son extradition à La Haye, étant donné que la coopération avec le TPIY devait être resserrée. Les relations entre la Serbie et le Kosovo¹ doivent s'améliorer et un dialogue a été entamé en vue de mettre en place une série d'arrangements pratiques et de mesures de renforcement de la confiance, sans demander à la Serbie de reconnaître le Kosovo. Le dialogue commence actuellement à porter ses fruits.

Près de neuf mois après les élections, la **Bosnie-Herzégovine** est sur le point de former un nouveau gouvernement pour la confédération.

La Commission a publié en octobre un avis sur la demande d'adhésion de l'**Albanie**, dans lequel elle énumère douze priorités à traiter. Aucune n'a été abordée à ce jour et l'impasse politique empêche toute avancée.

La Commission souhaiterait des progrès plus réguliers dans les négociations avec la **Turquie**, mais il subsiste des problèmes dans les domaines des droits fondamentaux, de l'ouverture démocratique et de l'implication des acteurs concernés dans les réformes, ainsi que dans celui de la liberté d'expression. Après les élections générales de cette année, le parti AKP au pouvoir a été conforté dans son statut de première force politique du pays, et d'après les prévisions, les prochaines étapes sont la modernisation de la Constitution et le respect complet du Protocole d'Ankara sur les relations avec Chypre.

Coopération régionale

De nombreux signes positifs pour la coopération régionale peuvent être observés, notamment dans les Balkans occidentaux. Les pays coopérant davantage, ils comprennent l'importance de cette démarche et d'apprendre les uns des autres. Une nouveauté de taille réside dans la mise en œuvre de la stratégie du Danube, proposée par la Commission européenne en décembre 2010 et confirmée

¹ Sous UNSCR 1244/1999.

par le Conseil européen à la fin juin 2011. La région du Danube abrite un cinquième de la population totale de l'UE et elle assure la liaison avec la région de voisinage à l'Est, englobant huit États membres de l'UE, quatre pays visés par l'élargissement et deux pays de la politique de voisinage. L'un des piliers concerne l'éducation et la formation et pourrait constituer un domaine intéressant pour la coopération renforcée, la mise en commun des bonnes pratiques et l'accomplissement de progrès communs en direction des objectifs de la stratégie UE 2020.

Instruments financiers

La Commission européenne prépare actuellement ses projets pour la période qui ira de 2014 à 2020, en particulier le cadre financier pluriannuel (CFP) qui fixe les conditions générales de ses activités. Elle déposera une proposition le 29 juin, puis elle entamera les discussions avec le Conseil et le Parlement européen.

Sur la base de la proposition globale relative au CFP, la Commission émettra d'ici à la fin de l'année une proposition pour l'adoption d'un nouvel instrument juridique, destiné à assurer la continuité des activités après 2013. Un débat est en cours pour déterminer si la dimension extérieure des politiques intérieures doit relever des politiques intérieures ou des actions extérieures. Dans l'architecture actuelle, les politiques intérieures incluent également des actions extérieures et il semble que ce système ait bien fonctionné.

Pour les pays visés par l'élargissement, il est proposé de continuer sur les bases actuelles. Le nouvel instrument financier est calqué sur l'instrument actuel, qui a abouti à des résultats substantiels, mais il sera plus flexible, de sorte que la programmation et la mise en œuvre seront facilitées aussi bien pour la Commission que pour les bénéficiaires. Un dialogue intense a été mené avec les États membres, les bénéficiaires dans les pays partenaires, les ONG, la BERD, la BEI et la Banque mondiale. Un degré de convergence considérable a été atteint sur les objectifs en vue d'assurer que la Commission aide efficacement les pays dans leur processus d'adhésion.

Hjordis Ogendo, représentant la DG Développement et coopération EuropeAid, présente les dernières évolutions dans les domaines suivants:

Politique de développement de l'UE

La consultation publique sur le Livre vert sur la politique de développement de l'UE a été lancée en 2010 et le rapport de la consultation est disponible en ligne. Un consensus règne sur le message sous-jacent, à savoir l'engagement de mieux soutenir une croissance inclusive, l'importance de la création d'emplois et la nécessité d'impliquer des acteurs non étatiques, en particulier le secteur privé, dans le développement. Conformément au traité de Lisbonne, la coopération au développement doit mettre l'accent sur l'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. La Commission prépare une communication sur la politique de développement de l'UE, qui devrait être adoptée au second semestre 2011. Le document présente quelques questions fondamentales, y compris le rôle de l'UE dans le soutien à la croissance inclusive et à la création d'emplois, l'amélioration de la coordination et de la coopération entre l'UE et ses États membres, la concentration de l'aide de l'UE dans les régions du Sud, où elle apporte une valeur ajoutée, et l'élargissement des partenariats avec la société civile, le secteur privé et les autorités locales. Dans ce cadre, le développement des compétences et l'employabilité jouent un rôle primordial aux fins de l'objectif de création d'emplois de la politique de développement de l'UE.

L'UE et l'EFP dans la dimension extérieure

L'étude récente de la Commission sur l'emploi et l'inclusion sociale montre qu'entre 1999 et 2008, quelque 600 millions d'euros ont été consacrés à l'éducation et à la formation professionnelle, dont la majorité dans les pays ACP, 34 % dans les pays méditerranéens et 10 % dans les pays du partenariat oriental et d'Asie centrale. Les pays partenaires expriment une demande croissante pour que les efforts d'EFP soient intensifiés, et en parallèle, plusieurs communications de la Commission répètent la nécessité de soutenir l'EFP.

Dans le Sud du bassin méditerranéen, les actions déployées par la Commission en réponse aux nouvelles priorités comportent un nouveau programme pour le développement local et la création d'emplois dans les régions appauvries de Tunisie. D'autre part, un programme en cours prête main-forte au ministère du travail pour la promotion de la formation professionnelle. Un autre programme soutenant l'éducation, la formation et l'emploi des diplômés (doté d'un budget de 65 millions d'euros) débutera ses activités en 2011. En Égypte, une discussion est en cours avec le gouvernement concernant la façon d'accroître l'engagement et pour déterminer s'il y a lieu de réexaminer l'ancienne

programmation. Un nouveau programme d'EFP d'un montant de 105 millions d'euros doit à présent être élaboré, et l'ETF participe à sa préparation.

Domaines importants pour la politique de développement de l'UE

La politique de développement de l'UE prévoit la poursuite des travaux sur les indicateurs, dans la perspective de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces permettant de mesurer les aboutissements et les résultats obtenus. L'accent portera spécialement sur l'étude d'impact et le renforcement des systèmes existants dans les pays partenaires. Des efforts seront en outre déployés pour assurer que l'EFP est intégrée dans les plans nationaux pour l'emploi, étant entendu que l'employabilité, l'apprentissage tout au long de la vie et le partenariat avec le secteur privé sont autant d'éléments essentiels.

Miriam Brewka, représentant le **Service européen pour l'action extérieure**, présente les derniers développements de la politique de voisinage.

Elle souligne que le Service européen pour l'action extérieure est représenté pour la première fois à une réunion du conseil de direction. À la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la fonction de Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a été créée, et elle est actuellement exercée par Catherine Ashton. La Haute représentante est assistée dans ses travaux par le Service européen pour l'action extérieure, qui réunit les membres de l'ancienne DG Relations extérieures de la Commission, les services du Secrétariat du Conseil et les membres des services diplomatiques des États membres de l'UE.

Elle évoque deux déclarations politiques importantes. La première est la communication conjointe «Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée» publiée le 8 mars en réponse aux soulèvements démocratiques dans les pays du Sud de la Méditerranée. La deuxième, la communication conjointe «Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation», s'appuie sur un examen et une consultation sur la politique de voisinage de l'UE. Elle précise les objectifs énoncés dans la première communication sur le Sud de la Méditerranée et ajoute de nouvelles propositions à l'intention des partenaires orientaux. Ces communications définissent les priorités qui devraient permettre de redynamiser la politique européenne de voisinage (PEV) et de renforcer les relations individuelles et régionales entre l'UE et son voisinage. La nouvelle approche repose sur le principe «plus pour plus», ou en d'autres termes «plus de fonds pour plus de réformes», ce qui signifie que davantage de ressources seront mises à la disposition des pays qui s'engagent dans des réformes politiques, démocratiques et économiques.

En ce qui concerne le financement des pays de l'IEVP, 5,7 milliards d'euros étaient alloués initialement pour la période 2011-2013 et 1,24 milliard d'euros supplémentaires sont mobilisés au titre du réexamen de la politique de voisinage. De surcroît, il est prévu que la Banque européenne d'investissement fournit un milliard d'euros sous forme de prêts aux pays du Sud de la Méditerranée au cours de la même période et que la BERD étende ses activités à la région méditerranéenne, à commencer par l'Égypte (le montant total des prêts pourrait atteindre quelque 2,5 milliards d'euros par an d'ici à 2013).

La nouvelle approche à l'égard de la PEV poursuit les objectifs de renforcer les partenariats avec la société et de fournir davantage d'incitants à l'exécution de réformes. Plusieurs éléments importants sont définis dans la communication. L'un de ceux-ci a trait au soutien à l'«approfondissement de la démocratie» et ne cible pas seulement les élections en Tunisie et en Égypte, mais aussi d'autres propriétés d'une démocratie fonctionnelle, comme les droits de l'homme, l'Etat de droit, la liberté d'association, la lutte contre la corruption, les réformes du secteur de la sécurité et la liberté des médias. Il bénéficie d'une facilité de soutien à la société civile et d'un Fonds européen pour la démocratie, qui s'adresse aux partis politiques, aux ONG non enregistrées et aux partenaires sociaux, y compris les syndicats. La liberté des médias doit par ailleurs être encouragée, de même que l'accès sans entrave à l'information grâce à l'internet et aux autres technologies de la communication électronique. En même temps, l'engagement a été pris de renforcer le dialogue avec les pays partenaires sur les droits de l'homme.

Dans le domaine des *affaires étrangères et de la sécurité*, nous avons pour ambition d'intensifier la coopération politique et en matière de sécurité et de renforcer la participation de l'UE à la résolution des conflits de longue durée.

Un soutien accru dans le domaine du *développement économique et social* sera destiné à promouvoir en particulier le développement et la croissance économiques durables, la création d'emplois et

l'amélioration du dialogue sur les questions sociales. Il s'agit ainsi de négocier des accords commerciaux plus ambitieux et d'améliorer la coopération sectorielle dans des domaines tels que l'énergie, l'environnement, etc. Le soutien de nos pays partenaires comprendra l'encouragement des politiques favorables à une croissance plus soutenue, plus durable et plus inclusive, au développement des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises et à la création d'emplois. Un dialogue renforcé sur les politiques sociales et de l'emploi, ainsi que la négociation de la *mise en place de zones de libre-échange complet et approfondi* avec les partenaires qui le veulent et le peuvent, figurent également parmi les priorités.

Afin de rapprocher les pays partenaires du Sud de la Méditerranée de l'UE, des *programmes globaux de renforcement des institutions* seront élaborés, sur le modèle des programmes réalisés avec nos voisins de l'Est.

L'un des domaines d'intérêt pour l'ETF pourrait se trouver dans l'accent placé sur le renforcement de la mobilité et les contacts interpersonnels, qui sont essentiels pour favoriser la compréhension mutuelle et le développement économique. La mobilité des connaissances entre l'UE et ses voisins présente un intérêt mutuel. Elle peut être obtenue au moyen d'approches comprenant une migration légale bien gérée, le renforcement des capacités en matière de gestion des frontières et la coopération efficace des services répressifs dans le domaine de la politique d'asile. À cet égard, un soutien sera accordé à l'assouplissement des formalités d'octroi des visas pour certains partenaires de la PEV et à la libéralisation du régime des visas pour d'autres, ainsi qu'à l'établissement de nouveaux partenariats pour la mobilité avec des pays tels que l'Égypte, le Maroc et la Tunisie (outre les partenariats actuels avec nos voisins de l'Est – en cours de négociation avec l'Arménie).

Michel Morass, représentant la DG Emploi, présente au conseil de direction les dernières informations sur les activités de la Commission dans le domaine de l'emploi.

Contexte politique européen – Aspects d'Europe 2020 liés à la politique sociale et de l'emploi

La stratégie Europe 2020 est le cadre politique élémentaire de la politique de l'UE en matière d'emploi. Le rapport conjoint sur l'emploi et l'examen annuel de la croissance indiquent que nous traversons actuellement une période économique difficile: le chômage dépasse 9 % et les budgets sont serrés, ce qui affecte les dépenses sociales.

Dans le cadre du semestre européen, les recommandations que la Commission a adressées aux États membres appellent vivement à conjuguer les mesures de consolidation budgétaire nécessaires aux réformes structurelles afin de préserver le capital humain de l'UE. Sur le marché du travail, les messages se focalisent sur le relèvement de l'âge de la retraite, la lutte contre le chômage structurel, la liaison des salaires à la productivité, la diminution du chômage des jeunes, les contrats de travail pour les jeunes et les liens entre l'éducation et l'emploi.

Les initiatives phares sont notamment «Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois», la «Plate-forme contre la pauvreté et l'exclusion sociale» et «Jeunesse en mouvement», qui comporte également une dimension consacrée à l'emploi.

La Commission aide les États membres à atteindre ces objectifs à travers un soutien financier (FSE) et une coordination et une orientation politiques au niveau de l'UE. Une orientation politique ex ante est d'abord fournie, par le biais de l'approche du semestre européen, au niveau de l'UE, puis au niveau des différents pays, où elle est alors intégrée à la prise de décision nationale qui intervient à l'automne pour les propositions budgétaires relatives à l'année suivante.

Aspects liés à la politique sociale et de l'emploi dans l'élargissement et l'IAP

Il est également important de promouvoir les messages d'Europe 2020 sur la politique sociale et de l'emploi dans les pays visés par l'élargissement. Dans le sillage de la crise, les enjeux sociaux et les problèmes d'emploi ne cessent de s'exacerber dans le contexte du processus d'élargissement, et ils suscitent un dialogue politique substantiel dans les pays visés par l'élargissement.

Le volet de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) relatif au développement des ressources humaines a pour but d'encourager les pays candidats à investir davantage dans le capital humain, à promouvoir l'inclusion sociale, à stimuler la capacité d'adaptation des entreprises et des travailleurs et à les préparer à la participation ultérieure aux fonds structurels. Le volet IV de l'IAP a été lancé en Croatie, en Turquie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et certains résultats ont déjà pu être engrangés grâce au financement de l'UE dans ce domaine.

M. Morass salue la coopération avec l'ETF et sa maîtrise des activités se rapportant à l'élargissement. Plus précisément, les évaluations de la DRH de l'ETF contribuent à ces analyses et elles devraient contribuer à façonner la programmation du volet IV de l'IAP. L'année dernière, les évaluations de la DRH avec les pays candidats potentiels que sont l'Albanie, le Monténégro et la Serbie ont pris un bon départ et elles contribueront à l'élaboration des futurs programmes opérationnels. Les évaluations se poursuivent en Croatie, en Turquie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et elles seront utilisées dans le réexamen des programmes après 2013.

Attention accrue de la nouvelle politique européenne de voisinage pour les préoccupations sociales et concernant l'emploi

Les défis en termes d'emploi sont nombreux dans ces régions, mais la Commission a également pris l'engagement de faire davantage pour le dialogue social. La récente communication de la Commission sur la nouvelle politique européenne de voisinage crée un élan pour le soutien à un développement économique inclusif dans les pays voisins de l'UE, une attention particulière étant consacrée à la création d'emplois et à la réduction des inégalités sociales. Les points d'action comprennent un renforcement du dialogue et de la coopération en matière de politique sociale et d'emploi, aussi bien avec les pays méditerranéens qu'avec ceux du partenariat oriental.

M. Morass salue l'aide analytique de l'ETF sur les pays méditerranéens, qui a alimenté le processus de coopération EuroMed-UfM à la conférence des ministres de l'emploi et du travail d'EuroMed en novembre 2010. Le programme d'action adopté par la conférence ministérielle pourra être étayé dans le futur. À la suite des événements survenus récemment dans la région, l'ETF a communiqué à la DG Emploi une synthèse des enjeux sociaux et des problèmes d'emploi dans ces pays.

Dans le partenariat oriental, la DG Emploi et l'ETF ont coorganisé en octobre 2010 à Odessa la conférence régionale «*Trends and Challenges of Labour Markets and Employability of Human Capital in the Six Eastern Partners*» (Tendances et défis des marchés du travail et de l'emploi du capital humain dans les six pays partenaires orientaux), qui était le tout premier événement consacré à l'emploi et aux affaires sociales. La contribution de l'ETF s'est inspirée d'une série d'études du marché de l'emploi au niveau national et d'une analyse internationale.

Le président invite les participants à passer au débat.

Micheline Scheys (Belgique) demande quand les résultats de l'évaluation externe de l'ETF seront présentés au conseil de direction. Le président répond que le rapport est attendu pour la fin de l'année. Aucune réunion spéciale du conseil de direction n'est planifiée pour en discuter, ce qui signifie que le rapport sera présenté à la réunion de juin 2012 du conseil de direction.

Pat Hayden (Irlande) remercie les représentants de la Commission pour leur exposé et remarque que la crise économique et bancaire qui a frappé récemment certains États membres a à peine été évoquée. Il demande si quelqu'un a un avis sur la manière dont les coups de sabre dans l'éducation et la formation et les restrictions des dépenses publiques influenceront la nouvelle perspective financière pluriannuelle. Le président indique que l'éducation doit mieux répondre aux futurs besoins des marchés du travail et que cet objectif sera poursuivi à travers le budget général de l'UE, les nouveaux instruments qui succéderont au FSE et au FEDER actuels et les possibilités accrues de mobilité transfrontalière résultant du nouveau programme sur l'éducation. La Commission présentera sa perspective financière pluriannuelle le 29 juin. La DG Éducation et culture entretient une étroite relation avec la DG Emploi pour chercher à déterminer comment les priorités liées à l'éducation peuvent être intégrées dans les priorités traitées par les nouveaux instruments financiers qui remplaceront le FSE et le FEDER. Le travail accompli à ce jour paraît prometteur. En bref, il ne faut pas modifier les priorités ou les objectifs, le cadre «Éducation et formation 2020» reste valable et le futur budget de l'UE soutiendra la réalisation des objectifs.

Alberto Cutillo (Italie) remercie les représentants de la Commission pour leurs exposés et formule trois observations. Il exprime sa satisfaction quant à la finalisation des négociations avec la Croatie et aux progrès accomplis par la Serbie et il espère que le processus d'adhésion serbe pourra avancer. L'Italie se réjouit que le Conseil européen adopte la stratégie de l'UE pour la région du Danube et elle a annoncé qu'une stratégie pour la région des mers Adriatique et Ionienne est préparée en collaboration avec la Slovénie et la Grèce et pourrait être adoptée en 2014 sous la présidence grecque ou italienne de l'UE. S'agissant de la région méditerranéenne, l'Italie se félicite de la communication conjointe sur la nouvelle politique de voisinage, et notamment de l'objectif de renforcer les partenariats avec la société civile, dans lequel l'Italie peut jouer un rôle primordial en conjonction avec la Commission et l'ETF. L'Italie souscrit au principe «plus pour plus», mais attire l'attention sur la

nécessité d'assurer la plus grande flexibilité possible. L'Italie espère que des fonds plus importants seront alloués aux pays méditerranéens dans le cadre de la nouvelle perspective financière pluriannuelle.

ii. Tendances et développements au sein de l'ETF

Madlen Serban présente les activités réalisées par l'ETF depuis la dernière réunion du conseil de direction, qui a eu lieu le 24 novembre 2010. Elle indique également que la publication «*Spotlight*» distribuée aux membres du conseil de direction contient des informations plus détaillées sur les activités réalisées par l'ETF jusqu'au 15 mai 2011.

Les principaux sujets abordés dans l'intervention portent sur l'amélioration des relations avec les principaux acteurs concernés et de la communication extérieure, le dialogue politique structuré et le renforcement consécutif des capacités dans les pays partenaires, et l'augmentation de l'efficacité interne.

L'ETF et le Parlement européen

L'ETF pratique deux types de coopération avec le Parlement européen: i) l'organisation de la mise en commun des connaissances et du dialogue politique; et ii) les contributions techniques aux documents rédigés par les différentes commissions. La directrice cite les exemples suivants pour illustrer la collaboration avec le Parlement:

- la conférence de l'ETF «*Promoting Social Inclusion*» (Promouvoir l'inclusion sociale) organisée sous le patronage du président du Parlement européen (décembre 2010);
- la présentation des activités réalisées par l'ETF en 2010 et de son programme de travail 2011 à la commission de l'emploi et des affaires sociales (janvier 2011);
- la participation de l'ETF aux discussions et la contribution technique apportée au «rapport sur la dimension extérieure de la politique sociale, la promotion des normes sociales et du travail et la responsabilité sociale des entreprises européennes», sous la coordination du député européen Richard Falbr (février 2011);
- le député européen Panzieri a invité l'ETF à présenter son travail dans la région du Maghreb (avril 2011);
- la contribution technique au Rapport «Jeunesse en mouvement: un cadre destiné à améliorer les systèmes d'éducation et de formation en Europe» préparé par le député européen Milan Zver (avril 2011);
- la contribution technique au rapport sur l'Agenda «Nouvelles compétences pour de nouveaux emplois», dont les rapporteuses étaient les députées européennes Regina Bastos et Rovana Plumb (mai 2011);
- la contribution technique au «rapport sur la Plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale» coordonné par le député européen Frédéric Daerden (juin 2011).

L'ETF et la Commission européenne

En étroite coopération avec les services de la Commission, l'ETF a présenté ses activités dans la région concernée par la politique de voisinage à l'occasion du séminaire Jean Monnet sur le partenariat oriental et UE 2020 (10 décembre 2010) et d'une rencontre d'information par les pairs sur les cadres nationaux de certifications organisée par la DG Éducation et culture du 15 au 17 décembre 2010. Les résultats du processus de Turin ont été partagés avec les collaborateurs de la DG Éducation et culture et de la DG Développement et coopération EuropeAid en mars 2011, ainsi qu'à la «réunion des experts des États membres de l'UE et des parties prenantes en matière d'EFP et d'éducation au service de la coopération au développement» organisée par la DG Développement et coopération EuropeAid (25 janvier 2011). Les résultats du projet «*Women at Work*» (Femmes au travail) ont été transmis à la DG Développement et coopération EuropeAid (6 mai 2011), de même que les travaux de l'ETF sur la gestion des connaissances (3 février 2011). Une série de discussions

se sont tenues en mars avec la DG Emploi sur divers sujets relatifs au réexamen de l'IAP, à la migration des travailleurs et à l'inclusion sociale.

L'ETF et les autres agences de l'UE

L'ETF et le Cedefop ont élaboré un plan d'action pour 2011 et le personnel des deux agences a participé à une série d'activités, parmi lesquelles l'agora du Cedefop «*A bridge to the future European vocational education and training policy 2002 to 2010*» (Passerelle pour la future politique européenne de l'éducation et de la formation professionnelles de 2002 à 2010), le 17 mars 2011, la conférence de l'ETF «Processus de Turin: apprendre sur la base de données probantes», les 10 et 11 mai 2011, et l'atelier d'experts du Cedefop sur le thème «*Pilot study on Europass, ECVET and EQF for documentation, validation and certification of learning outcomes*» (Étude pilote sur Europass, l'ECVET et le CEC pour la documentation, la validation et la certification des acquis d'apprentissage), les 10 et 11 février 2011.

L'ETF coopère également avec Eurofound, et un représentant a participé au comité consultatif du projet de partenariat social de l'ETF dans la région sud de la PEV le 31 mars 2011.

L'ETF a également pris part aux Journées des agences au Parlement européen (1^{er} au 3 février 2011) et elle assistera au séminaire conjoint des quatre «agences pour l'emploi» (Cedefop, Osha, Eurofound et ETF) sur la jeunesse et l'emploi (30 juin 2011) organisé avec l'appui de la commission de l'emploi du Parlement européen.

Coopération avec les institutions des États membres de l'UE

L'ETF a mis en place une excellente coopération avec la présidence hongroise et participé à plusieurs réunions organisées au cours de son mandat. Madlen Serban remercie la présidence pour la coopération qui s'est développée et pour le soutien reçu durant ces mois.

L'un des objectifs de l'ETF consiste à renforcer ses relations avec les institutions actives dans le domaine du développement du capital humain à travers la participation de membres du conseil de direction et d'autres experts nationaux de l'UE aux manifestations de l'ETF. Dans le cas des pays de la région sud du voisinage, l'ETF a consulté les membres de son conseil de direction sur les priorités thématiques et les pays partenaires suscitant un intérêt pour une coopération. L'Italie, la France, l'Allemagne et le Portugal ont répondu. En 2011, l'ETF organisera des visites d'études et des rencontres d'information par les pairs dans divers États membres de l'UE, notamment au Royaume-Uni, au Portugal, en France et en Finlande.

Plusieurs membres du conseil de direction ont participé aux événements organisés par l'ETF, de même que quelques experts nommés par les institutions des États membres de l'UE.

En **Italie**, plusieurs institutions et organisations ont apporté leur soutien à l'ETF. Une conférence régionale de haut niveau, qui s'est penchée sur l'employabilité dans le bassin méditerranéen, a été organisée le 10 décembre 2011 au ministère des affaires étrangères. Les participants représentaient les principales agences gouvernementales et les partenaires sociaux de la région, ainsi que des organisations internationales. Le gouvernement italien cofinance des activités telles que le développement des qualifications régionales, et au Liban, le cadre national de certification et une formation à l'esprit d'entreprise.

L'ETF coopère également avec l'ISFOL, le centre de recherche italien sur le marché du travail et la formation professionnelle. En complément aux réunions institutionnelles de février et d'avril 2011, une liste d'actions conjointes a été dressée en vue de renforcer la formulation des politiques en matière d'EFP dans la région méditerranéenne.

Une conférence adossée à la réunion du conseil de direction a été organisée en novembre 2010 en coopération avec l'Université polytechnique de Turin (Politecnico di Torino) afin de diffuser les résultats du projet transrégional de l'ETF sur la formation à l'esprit d'entreprise.

L'ETF a assisté les 22 et 23 mars 2011 à une manifestation sur l'éducation au dialogue interculturel organisée par la chaire Jean Monnet de l'Université de Padoue, ainsi qu'à un séminaire sur la coopération régionale organisé par la chambre de commerce de Turin. L'ETF et la chambre de commerce de Milan ont mis en place un échange de connaissances et d'informations sur l'entrepreneuriat féminin.

Coopération avec les organisations internationales

L'ETF coopère avec des organisations internationales telles que l'UNESCO, l'OCDE, l'OIT, la Banque européenne d'investissement, la Banque de développement asiatique, le Forum économique mondial-Initiative mondiale pour l'éducation, et le Secrétariat du CCR.

L'ETF continue de participer aux réunions du groupe de travail interorganisations sur la coopération dans l'EFP. Au cours de la réunion de janvier 2011, les débats se sont concentrés sur la préparation du Congrès mondial 2011 de l'UNESCO sur l'EFP et sur le rapport mondial de l'UNESCO sur l'EFP. Du 3 au 5 mai, l'ETF a assisté à l'invitation de l'OIT à une conférence destinée à analyser le développement des piliers des RH conformément aux exigences du G20.

Un plan d'action conjoint pour 2011 et 2012 a été adopté en février 2011 avec le Secrétariat du CCR, la Task force ou équipe spéciale «Stimuler et renforcer le capital humain dans l'Europe du Sud-est», et le réseau ERI SEE.

En parallèle, l'ETF copréside avec Deloitte le groupe de travail sur les bonnes pratiques de la formation à l'esprit d'entreprise dans le cadre du Forum économique mondial.

Enfin, un grand nombre d'organisations internationales ont envoyé des représentants aux manifestations de l'ETF.

Manifestations institutionnelles

Depuis la dernière réunion du conseil de direction, l'ETF a organisé les manifestations suivantes:

- «*Promoting Social Inclusion and Combating Poverty through Cooperation in Education, Training and Work in EU Neighbouring Countries*» (Promouvoir l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté par la coopération en matière d'éducation, de formation et de travail dans les pays voisins de l'UE), Parlement européen, Bruxelles, 2 et 3 décembre 2010;
- «*Education, business and innovation for growth and jobs*» (L'éducation, l'entreprise et l'innovation pour la croissance et l'emploi), exposition conjointe des agences de l'UE au Parlement européen, Bruxelles, 1^{er} au 3 février 2011;
- Processus de Turin: *Apprendre sur la base de données probantes*, Turin, 10 et 11 mai 2011.

Les prochains événements seront les suivants:

- «*Working together for youth employment*» (Travailler ensemble pour l'emploi des jeunes), séminaire conjoint des agences de l'UE (Eurofound, Cedefop, UE-OSHA et ETF), Parlement européen, Bruxelles, 30 juin 2011;
- «*Qualifications Frameworks - from concepts to implementation*» (Cadres de certifications: de la théorie à la pratique), Parlement européen, Bruxelles, 6 et 7 octobre 2011.

Processus de Turin

L'ETF a rédigé des rapports nationaux et transnationaux sur le processus de Turin et la coopération entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise. Ces rapports ont été présentés aux services de la Commission (DG Éducation et culture, Emploi et Développement et coopération EuropeAid) et aux acteurs concernés à l'occasion de la conférence des 10 et 11 mai 2011. Lors de cette conférence, les participants représentant les pays partenaires ont adopté une «Déclaration d'engagement», qui énonce les priorités politiques, les objectifs essentiels, quatre principes essentiels, deux modalités de mise en œuvre et l'engagement de participer à la phase suivante des activités. Pendant le séminaire des dirigeants politiques organisé dans le cadre de la conférence, les ministres, les vice-ministres et les hauts fonctionnaires ont évoqué l'élaboration des politiques sur la base de données probantes. En conclusion, ils ont estimé les discussions extrêmement utiles et ils ont invité l'ETF à organiser à nouveau ce type d'événement à l'avenir.

Activités dans le Sud de la Méditerranée

Le Sud de la Méditerranée est à ce jour un foyer de révolution et de changement politique qui exige une réorientation des activités de l'ETF. Les révoltes ont éclaté en Égypte et en Tunisie pour réclamer la démocratie et la création d'emplois. Les 60 millions d'emplois requis pour les jeunes dans

un délai de 15 ans pourraient mettre en péril la transformation démocratique. Une attention nouvelle est accordée à une gouvernance à plusieurs niveaux et inclusive, ainsi qu'au rôle des PME et au développement des compétences. L'ETF a interrompu ses activités en Égypte et en Tunisie fin février/ début mars 2011 et elle a aujourd'hui suspendu son travail en Syrie.

En ce qui concerne la **Tunisie**, l'ETF supervise et soutient la mise en œuvre d'une feuille de route pour la promotion de l'emploi. Elle cible ses activités sur le développement des compétences au profit des PME au niveau régional. Un autre domaine d'intervention est le développement des ressources humaines au profit du développement régional. À titre exceptionnel, l'ETF contribue à un renforcement des capacités de communication interne et externe à l'aide des médias sociaux. L'ETF unit ses forces avec les institutions et les agences internationales présentes en Tunisie.

En **Égypte**, l'ETF soutient la préparation d'un nouveau projet de grande envergure de l'UE sur l'EFP. L'ETF a organisé des séances d'information politique sur l'EFP et l'emploi. Des fiches sur l'employabilité à l'intention des pays de l'Union pour la Méditerranée sont en cours d'élaboration. Dans le cadre du groupe de travail d'Euromed sur la coopération industrielle, l'ETF a fourni une contribution sur le rôle des compétences dans la croissance des PME, y compris les compétences vertes. Parmi les activités régionales et nationales figurent un séminaire sur le financement de l'EFP au Maroc, une réunion du conseil consultatif du projet de partenariat social régional et des ateliers nationaux sur la comparabilité des qualifications et leurs corrélations avec le CEC.

Activités dans les Balkans occidentaux et en Turquie

Dans cette région, l'ETF soutient la préparation des projets multibénéficiaires de l'IAP en apportant son concours à la rédaction des fiches de projet et à la constitution d'un groupe de travail sur l'inclusion sociale et l'éducation et la formation. L'ETF a également organisé une réunion régionale sur le développement du secteur privé grâce au développement des compétences à Budva (Monténégro).

Un rapport succinct sur les progrès accomplis dans le développement du capital humain, l'emploi et l'inclusion sociale a été transmis à la DG Emploi. La préparation des évaluations de la DRH suit son cours pour les trois pays candidats. En même temps, un examen par les pairs des projets de programmes opérationnels est réalisé au Monténégro et en Serbie. Une contribution au CNQ est fournie en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Kosovo², en Serbie et en Turquie.

Activités dans le partenariat oriental et en Asie centrale

Une évaluation de l'avancement des politiques sur les PME et de leurs performances en Europe de l'Est a débuté en 2011 et a été menée à bien dans tous les pays couverts par le partenariat oriental. La réunion de lancement d'un nouveau projet sur l'apprentissage mutuel dans la formation continue a eu lieu à Turin. En ce qui concerne le CNQ, les activités sont réalisées sous la forme d'ateliers en Azerbaïdjan, en République de Moldavie et en Ukraine.

En Asie centrale, une conférence régionale sur les conclusions du processus de Turin s'est tenue à Astana, et l'ETF analyse en ce moment les résultats d'une étude sur un projet de développement scolaire en cours en Asie centrale.

Développement de l'expertise thématique

L'ETF développe son expertise thématique afin de soutenir l'amélioration de l'EFP dans les pays partenaires. Elle possède trois communautés de pratiques: i) les qualifications et la qualité; ii) l'esprit et les compétences d'entreprise; et iii) l'inclusion sociale et l'équité dans l'EFP. La communauté «Qualifications et qualité» prépare le lancement d'une plate-forme des qualifications, une étude sur les modalités institutionnelles des CNQ et le soutien au développement des CNQ (p. ex. en Croatie, au Kosovo, en Turquie et en Ukraine). La communauté «Esprit et compétences d'entreprise» soutient la mise en œuvre des évaluations du SBA dans la région du partenariat oriental et produit un document théorique sur les compétences requises dans les PME afin d'orienter les futurs travaux de l'ETF. Enfin, la communauté «Inclusion sociale et équité dans l'EFP» se charge de diffuser, à travers l'organisation d'événements, les résultats du projet «Femmes au travail», contribuant ainsi à l'*Euromed Gender Equality Programme* (Programme Euromed sur l'égalité entre les sexes, EGEP), qui traite des sujets relatifs au genre dans la région méditerranéenne, et elle a organisé en mai 2011 la conférence «*Equity and Competitiveness: two sides of the Human Capital Development coin*» (Équité et compétitivité: les deux faces de la médaille du développement du capital humain).

² Sous UNSCR 1244/1999.

Le projet de mise en concordance et d'anticipation des compétences a créé un réseau d'experts. En ce moment, il examine les approches permettant de mettre en concordance et d'anticiper les compétences et il prépare le document méthodologique destiné à mesurer les décalages de compétences.

L'apprentissage dans différents contextes et l'éducation et la formation professionnelle constituent un autre projet, qui inclut le lancement d'une étude sur les politiques et les offres de formation par le travail dans les pays partenaires de l'ETF ainsi qu'un document sur les apprentissages formels et informels.

Dans le domaine de la migration et des compétences, l'ETF se focalise sur l'actualisation et l'adaptation de sa méthodologie aux contextes nationaux, à travers la réalisation d'études en Arménie, en Géorgie et au Maroc et la fourniture de contributions aux communications de la CE.

Cour des comptes

L'ETF a été auditee par la Cour des comptes du 16 au 20 mai 2011. Les observations préliminaires sur l'exercice financier 2010 transmises à titre informel pendant la réunion des directeurs d'agences, le 1^{er} juin 2011 à Bruxelles, indiquent que pour la première fois, aucune remarque ne doit être formulée et l'ETF reçoit une appréciation très positive.

Service d'audit interne (IAS)

L'IAS a réalisé un audit sur la communication externe et interne en avril 2011, et le rapport correspondant sera remis prochainement. Le rapport annuel de l'IAS sur les activités menées au sein de l'ETF en 2010 présente une évaluation positive de l'organisation. Il note en particulier que «le système de contrôle interne mis en place par l'ETF fournit une garantie suffisante en ce qui concerne la réalisation des objectifs du processus de planification annuelle» et ne comporte qu'une seule recommandation «très importante» sur le cadre de surveillance, qui appelle l'ETF à «décrire l'utilité et la valeur ajoutée de la nouvelle approche de la planification». L'ETF a déjà répondu à cette recommandation dans le plan d'action adopté, et l'IAS l'a levée le 30 mars 2011, jugeant qu'elle était pleinement satisfaite. Aucune recommandation «critique» ou «très importante» n'est en suspens. Il ne subsiste que trois recommandations «importantes», qui en sont au stade «prêtes pour l'examen».

Cadre de gestion axé sur les performances de l'ETF

L'ETF continue en 2011 de développer son cadre de gestion axé sur les performances, afin d'améliorer et de démontrer sa valeur ajoutée. Le cadre mettant l'accent sur les résultats est un cadre d'assurance qualité pour l'ensemble de l'ETF et déploie une approche globale qui tient compte d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs. Les documents relatifs au cadre de gestion axé sur les performances intégrés dans le système de gestion de la qualité de l'ETF devraient être finalisés en 2011 afin d'être mis en œuvre en 2012.

Ressources humaines

L'analyse fonctionnelle du département «Administration» a démontré que l'expérimentation du modèle décentralisé de gestion financière s'est avérée fructueuse. Les gains d'efficacité sont dus à une réduction substantielle des délais de traitement des opérations. Ce modèle sera reproduit dans les autres départements à partir du 1^{er} juillet 2011. La fonction centralisée des finances et des achats se concentre à présent sur l'amélioration du contrôle de la qualité.

L'ETF compte au total 128 membres du personnel. Le tableau des effectifs fait apparaître que 92 des 96 postes d'agents temporaires sont pourvus. Quatre postes vacants (y compris le directeur-adjoint en cas d'approbation du conseil de direction) doivent être pourvus en 2011. Parmi les autres collaborateurs figurent 32 agents contractuels, deux agents locaux et deux experts nationaux détachés.

Transferts budgétaires

La directrice indique que l'engagement des fonds atteignait environ 72 % au 1^{er} juin et elle présente une liste des crédits opérationnels et administratifs. Seuls deux transferts ont été opérés en 2011, conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

iii. Compte rendu actualisé sur les présidences belge, hongroise et polonaise de l'UE

Dans sa présentation du bilan de la présidence hongroise, **Gyorgy Szent-Leleky** (Hongrie) déclare que les activités se sont articulées autour de quatre priorités, à savoir la croissance et l'emploi pour la sauvegarde du modèle social européen, une Europe plus forte, une Union proche des citoyens et la politique d'élargissement et de voisinage.

Sur le front de la gouvernance économique, la présidence hongroise a contribué à l'adoption d'une approche générale: les parties préventives et correctives du Pacte de stabilité et de croissance, les exigences relatives au cadre budgétaire des États membres, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, l'application effective de la surveillance budgétaire dans la zone euro et les mesures obligatoires destinées à rectifier les déséquilibres macroéconomiques excessifs.

Le Conseil a adopté le cinquième rapport sur la cohésion et pris plusieurs mesures dans le domaine de l'énergie et de la politique agricole commune.

La présidence a désigné parmi ses principales priorités le thème d'une Union proche des citoyens, et à ce titre, les principes-cadres de la stratégie de Rome relatifs à l'éducation, à l'emploi et au logement ont été approuvés le 31 janvier. Le 8 avril, l'initiative citoyenne européenne a été signée, qui permet aux citoyens réunissant un million de signatures de demander la mise en œuvre d'un processus législatif au niveau de l'UE.

En ce qui concerne le processus d'élargissement, la présidence hongroise plaide pour la clôture des négociations avec la Croatie en juin 2011.

Le Conseil «Éducation» a adopté les documents suivants:

- contribution aux priorités d'Europe 2020 – les messages essentiels (session du Conseil du 14 février);
- recommandation sur la prévention du décrochage scolaire (session du Conseil du 20 mai);
- recommandation sur la promotion de la mobilité à des fins d'éducation et de formation (session du Conseil du 20 mai);
- conclusions sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance (session du Conseil du 20 mai).

La présidence hongroise a organisé une série d'événements, de conférences et de séminaires au premier semestre 2011 et Gyorgy Szent-Leleky les résume, indiquant que 14 événements ont été organisés au niveau ministériel, 26 au niveau des secrétariats d'État et 43 au niveau des experts.

Jerzy Wiśniewski (Pologne) expose sommairement les priorités de la présidence polonaise, qui comprennent l'éducation à la mobilité et la modernisation des universités. La mise en œuvre des actions s'inscrira dans le cadre des documents stratégiques suivants de l'UE: la stratégie Europe 2020 et ses initiatives phares, à savoir Jeunesse en mouvement et la stratégie «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois», le cadre stratégique pour la coopération européenne dans l'éducation et la formation (E&T 2020) et la communication de la CE sur la modernisation des universités, qui est attendue pour le troisième trimestre 2011.

La présidence ouvrira un débat sur les obstacles à la mobilité dans l'apprentissage dans le cadre des programmes de l'UE pour l'éducation qui se veut global et prendra en considération une dimension internationale (y compris pays voisins de l'UE). Elle consacrera également une grande partie de ses travaux au débat sur les priorités qui doivent être assignées au deuxième cycle de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation pour la période de 2012 à 2014.

La présidence souhaite faire progresser les travaux sur le développement des compétences des jeunes et des adultes dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, y compris les compétences linguistiques, de façon à ce que la pratique des études ou du travail à l'étranger puisse se répandre davantage. Diverses facettes primordiales de ces travaux résident dans l'amélioration de la coopération entre la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et les employeurs ainsi que d'autres organisations du paysage économique et social, et dans les efforts tendant à rehausser la qualité de l'éducation et à créer des parcours flexibles d'apprentissage tout au long de la vie.

La présidence insistera sur le soutien à la qualité dans le contexte de la popularisation de l'enseignement supérieur, de l'activité professorale et de la recherche scientifique, ainsi que sur la différentiation et la transparence des établissements d'enseignement supérieur, l'aptitude à l'emploi des diplômés, le partenariat avec le monde de l'entreprise et la dimension sociale de l'enseignement supérieur.

Les événements suivants, entre autres, seront organisés sous la présidence:

- conférence sur la dimension orientale de la mobilité, 6-7 juillet, Varsovie;
- réunion de la DG EFP, 24-27 septembre, Cracovie;
- conférence sur les compétences multilingues pour la réussite professionnelle et sociale en Europe, 28-29 septembre, Varsovie;
- réunion des ministres chargés de l'enseignement obligatoire, 10-11 octobre, Gdansk;
- conférence sur la mobilité en tant qu'outil pour l'acquisition et le développement des compétences de l'enfance au troisième âge, 17-21 octobre, Sopot;
- conférence sur la modernisation des universités, 24-25 octobre, Gdansk;
- conférence sur les politiques efficaces pour le développement des compétences de la jeunesse, 16-18 novembre, Varsovie.

5. Rapport d'activités annuel 2010 et analyse et évaluation du rapport d'activités annuel 2010

Madlen Serban, Xavier Matheu de Cortada et Alastair Macphail présentent le projet de rapport d'activités annuel 2010. Le document a été rédigé au début de l'année 2011 et communiqué au conseil de direction en mars. L'ETF a reçu des commentaires de la DG Élargissement, qui ont été intégrés au texte soumis à l'approbation. Le rapport a été discuté au cours de la réunion d'avril du dialogue structuré entre l'ETF et la Commission et au cours de la réunion de mars du groupe de travail du conseil de direction.

Madlen Serban remercie les membres du conseil de direction qui ont accepté de se joindre à la consultation portant sur le document en mars 2011 aux côtés de l'ETF et explique que l'ETF a mis en œuvre son programme de travail au travers des plans nationaux, des projets régionaux et des projets transrégionaux, conformément aux objectifs énoncés dans la perspective à moyen terme pour 2010-2013. Elle évoque le processus de Turin, qui constitue à ses yeux le principal moteur du programme de travail 2011 de l'ETF. Le soutien à l'élaboration des politiques sur la base d'éléments probants a inclus un examen approfondi de la coopération entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise, qui avait été expressément demandé par la DG Éducation et culture. Cet examen a été réalisé dans 28 pays (seule l'Algérie n'y a pas participé) et l'analyse s'est concentrée sur la coopération du monde de l'entreprise avec le niveau secondaire de l'EFP et l'enseignement supérieur à orientation professionnelle. **Xavier Matheu** met l'accent dans son intervention sur les résultats obtenus au niveau opérationnel dans toutes les régions partenaires de l'ETF. Sur le plan de l'expertise thématique, l'ETF a développé ses activités en 2010 à travers les communautés de pratiques sur les systèmes et les cadres de qualifications, l'enseignement supérieur, les indicateurs et les données servant à élaborer les politiques sur la base d'éléments probants, la transition entre l'école et le travail, le marché de l'emploi et du travail, et le développement durable et l'EFP.

En ce qui concerne la gestion axée sur les performances, l'ETF a réexaminé les indicateurs de performance et les principaux processus de la gestion organisationnelle aux stades de la planification, du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et de la production d'un rapport et elle a mis au point le tableau de bord. Eu égard aux changements substantiels qui ont affecté l'organisation et les processus de gestion et de supervision en 2010, on peut considérer que le système de contrôle interne de l'ETF fonctionne comme prévu. Il procure donc une garantie raisonnable quant au contrôle

adéquat des risques relatifs aux objectifs de performance de l'ETF, aux objectifs de conformité et aux objectifs de protection du personnel et de sauvegarde des actifs et des informations.

Alastair Macphail présente les résultats en termes de ressources. Sur les 18 832 millions d'euros de crédits d'engagements disponibles dans la subvention 2010, l'ETF a atteint un taux d'engagement de 99,9 % (contre 99,8 % en 2009 et 98,5 % en 2008). L'ETF a payé 87,1 % des montants engagés (contre 82 % en 2009 et 84 % en 2008). En incluant les paiements relatifs aux engagements opérationnels reportés depuis l'année précédente, l'ETF a atteint un taux d'exécution des paiements de 96,5 % (contre environ 90 % en 2009 et 2008) sur les 19 297 millions d'euros de crédits de paiement disponibles en 2010. L'ETF a réduit de moitié ses transferts budgétaires, au nombre de 15 en 2010 contre 33 en 2009, et elle a reporté 12,8 % des montants engagés pour 2010 (contre 17 % en 2009 et 15 % en 2008).

Gyorgy Szent-Leleky (Hongrie) présente l'analyse et l'évaluation du rapport d'activités annuel 2010 au nom de la présidence hongroise. Le document a été débattu par les membres du conseil de direction et les experts indépendants nommés par le Parlement européen. L'avis global sur le travail de l'ETF est positif.

M. Szent-Leleky évoque brièvement les avis exprimés par les membres du conseil de direction au cours de la réunion informelle. Certaines propositions sont formulées au sujet du rapport coût-efficacité de l'utilisation d'indicateurs tels que les taux d'emploi. Cet avis n'est toutefois pas unanime. Il importe également de refléter l'influence qu'exercent les changements politiques sur les travaux de l'ETF. Certains membres du conseil de direction demandent un résumé succinct sur chaque pays partenaire, couvrant les atouts et les lacunes, les progrès réalisés et les résultats engrangés.

Nuno Pestana (Portugal) appelle à une clarification de l'analyse et de l'évaluation du rapport d'activités annuel 2010. La partie III indique que sept des huit recommandations émises par l'IAS en 2010 sont déjà clôturées, alors que le rapport proprement dit n'en fait pas état. Madlen Serban explique que les informations sur le nombre des recommandations clôturées (sept sur huit) figurent dans le tableau au point 3.3 du rapport annuel d'activités.

Le conseil de direction adopte le rapport d'activités annuel 2010 ainsi que l'analyse et l'évaluation du rapport d'activités annuel 2010.

6. États financiers annuels 2010 de l'ETF

Martine Smit (ETF), désignée au poste de comptable par le conseil de direction en 1999, présente les états financiers 2010.

Les états ont été audités par la Cour des comptes et un avis préliminaire a été communiqué le 31 mai 2011. Cet avis préliminaire déclare que les comptes annuels de l'ETF reflètent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2010 dans tous les aspects importants et que les résultats de ses activités et ses flux de liquidités de l'exercice sont conformes aux dispositions de son règlement financier. Le Parlement européen s'appuie sur l'avis de la Cour des comptes pour prononcer la décharge. L'ETF a reçu la décharge pour l'exercice 2009 le 24 janvier 2011.

L'avis du conseil de direction est fondamental pour la décharge du budget.

Les principes appliqués sont la comptabilité d'exercice sur la base des transactions et des autres événements au moment où ils ont lieu (et pas seulement lorsque les montants en espèces ou leurs équivalents sont encaissés ou versés) et la comptabilité de trésorerie sur la base des flux de liquidités, c'est-à-dire que les transactions sont inscrites dans les comptes au moment où les montants en espèces sont encaissés ou versés.

Les principaux changements sont les suivants:

Compte de résultat économique: au titre des revenus, seuls les fonds versés sont enregistrés, et non les montants totaux reçus. Par rapport à 2009, l'ETF a versé sensiblement le même montant des crédits de paiement disponibles. Le bénéfice mentionné dans le compte de résultat économique est purement théorique, l'ensemble des futurs événements possibles étant inclus, et ne représente pas le montant à rembourser à la CE.

Mention des variations du capital: la seule variation du capital de l'ETF est le résultat économique. Ce résultat entraîne une variation du capital inscrit au bilan.

Bilan: aucune différence notable n'est intervenue par rapport à 2009. La valeur totale du bilan affiche une diminution de 1,3 million d'euros, qui s'explique principalement par une baisse des équivalents d'espèces due à une prévision budgétaire extrêmement serrée.

Flux de liquidités: l'ETF a continué de surveiller rigoureusement sa trésorerie, ce qui a abouti à un pourcentage élevé de paiements et à une diminution constante de l'état des liquidités.

Compte de résultat budgétaire: le compte de résultat budgétaire est basé sur l'exécution des crédits de paiement. Le budget se compose de crédits d'engagement et de paiement. Les crédits d'engagement correspondent aux activités planifiées et au programme de travail, et les crédits de paiement au montant effectif disponible pour le paiement des engagements. Les ajustements représentent les crédits de paiement reportés de 2009 à 2010, les crédits de paiement annulés relatifs aux reports de 2009, les différences de change et le résultat négatif du compte de résultat budgétaire 2009. Le résultat final représente le montant à rembourser par la CE et a trait à la subvention de l'ETF. Le pourcentage de paiement des crédits disponibles s'élève à 96,49 %.

Les fonds affectés se composent du fonds fiduciaire italien (du ministère italien des affaires étrangères) et de la convention MEDA-ETE. La période prévue pour engager ces fonds expirait le 31 décembre 2009 et à cette date aucun montant n'était donc plus disponible pour l'engagement. S'agissant de la subvention de l'ETF, le niveau des engagements est légèrement plus élevé qu'en 2009. Le niveau d'engagement des fonds affectés est calculé par année civile, comme pour la subvention de l'ETF, mais les fonds affectés ont un caractère pluriannuel et le niveau d'engagement n'est donc pas un indicateur d'efficacité.

Les différences entre le résultat économique et le résultat budgétaire proviennent de régularisations et de reclassifications. Alors que le résultat budgétaire repose uniquement sur les entrées et les sorties d'argent au cours de l'exercice, le résultat économique repose sur la réalité et sur les événements qui ont eu lieu au cours de l'exercice, à savoir les amortissements, le préfinancement payé et les factures reçues à la fin de l'année et non acquittées. De plus, le résultat économique englobe également la conversion inverse des dépenses courues comptabilisées du bilan de l'année précédente.

À la fin octobre 2010, l'ETF a déployé les nouveaux systèmes financiers ABAC et SAP. Ceci a été à l'origine de plusieurs problèmes dans la clôture des comptes et la préparation de l'exécution budgétaire. Les résultats des deux systèmes ont dû être combinés.

Aux termes du règlement, tout intérêt gagné sur la subvention de l'ETF doit être restitué à la Commission européenne. Pour tous les autres fonds affectés, le traitement dépend de la convention pertinente.

Gyorgy Szent-Leleky (Hongrie) présente le projet d'avis du conseil de direction sur les états financiers annuels 2010 de l'ETF.

Le document est distribué et il est conforme au mandat de l'ETF. En regard au rapport d'activités annuel 2010, à la déclaration d'assurance obligatoire de la directrice et à l'expression de sa confiance dans les contrôles et les opérations de l'ETF, à la certification par la comptable de l'ETF des comptes annuels et à la déclaration d'assurance de la Cour des comptes, le conseil de direction est invité à donner son avis sur les états financiers annuels 2010.

Le rapport de la Cour des comptes est positif et ne contient aucune remarque sur la gestion financière et budgétaire de l'ETF en 2010.

Le conseil de direction adopte son avis sur les états financiers annuels 2010 de l'ETF.

7. Structure organisationnelle de l'ETF

Madlen Serban présente une proposition pour la nouvelle structure organisationnelle, qui s'appuie sur l'analyse institutionnelle et financière menée en 2010 et sur les recommandations émises dans les audits et les autres analyses. Il est proposé de modifier la structure adoptée par le conseil de direction en conjonction avec le programme de travail 2011 comme cela a été annoncé au cours de la réunion précédente du conseil de direction. L'ETF s'organisera à cet égard en départements, unités et autres entités administratives (cellules, équipes ou groupes). Les départements sont au nombre de six: i) Administration; ii) Planification, suivi et évaluation; iii) Géographique; iv) Élaboration des politiques sur la base d'éléments probants; v) Expertise thématique; et vi) Communication. Dans la nouvelle architecture, les services juridiques rendront compte directement à la direction, conformément à une

recommandation issue d'un audit récent sur la fonction. En regard au travail considérable accompli par rapport aux différents acteurs concernés et en vue d'une meilleure coordination entre les départements, la fonction de la coopération avec les acteurs concernés rendra également compte directement à la direction. Un changement important a trait à la création de la nouvelle fonction de directeur adjoint, qui consolidera la gestion de l'organisation en termes de coordination et de représentation. Le projet d'avis de vacance pour ce poste est distribué à titre d'information.

Gyorgy Szent-Leleky (Hongrie) relate les discussions qui se sont tenues entre les membres du conseil de direction au cours de leur réunion informelle et déclare que certaines questions ont été posées à propos des raisons sous-jacentes à la création de ce nouveau poste. Il indique que la majorité des membres du conseil de direction se sont montrés favorables à la proposition.

Micheline Scheys (Belgique) affirme qu'il appartient à la directrice de décider de la création du poste de directeur adjoint, pour autant que la proposition soit conforme au budget approuvé et aux objectifs des institutions.

Sara Parkin (experte indépendante nommée par le PE) commente les critères d'éligibilité énoncés dans la description de poste et souligne l'importance des compétences et de l'expérience pour la gestion des relations avec les représentants de haut niveau de différentes institutions.

Nuno Pestana (Portugal) évoque la question de la cohérence entre la structure organisationnelle et le règlement intérieur, dès lors que le règlement intérieur ne mentionne pas le rôle du directeur adjoint. Madlen Serban fait remarquer qu'il est fait référence au directeur adjoint.

Pat Hayden (Irlande) exprime des réserves sur la proposition en ce qu'elle limite l'éligibilité des candidats.

Le président observe qu'il incombe à la directrice d'établir les conditions du concours et que tous les aspects doivent être pris en considération.

Madlen Serban propose d'associer un représentant du conseil de direction au processus de sélection sous statut d'observateur

La nouvelle structure organisationnelle est adoptée par le conseil de direction.

8. Règlement intérieur de l'ETF

Le président signale que conformément à l'article 9, point g), du règlement de l'ETF, la Commission doit émettre un avis sur le règlement intérieur de l'ETF. Le projet d'avis a été élaboré et il est en cours d'adoption. Le document est distribué au conseil de direction pour information. L'approbation sera demandée par procédure écrite une fois que l'avis de la Commission aura été adopté.

Xavier Matheu explique que le règlement intérieur définit les procédures organisationnelles et opérationnelles et leurs dispositions connexes applicables à l'ETF. Les documents comprennent les parties suivantes: gouvernance du cadre réglementaire, organes externes exerçant la gestion du contrôle réglementaire, structure organisationnelle, organes internes, processus décisionnel et dispositions finales. Il présente brièvement chaque chapitre du projet de règlement.

Le président remarque que le projet d'avis indique que la Commission salue le document présenté par l'ETF. Certaines propositions d'amélioration sont soumises à l'examen de l'ETF.

Jerzy Wisniewski (Pologne) demande si l'ETF utilise le règlement intérieur dans la pratique. Madlen Serban explique que le règlement intérieur proposé prend en considération les pratiques actuelles et la nécessité d'améliorer certaines activités.

Sara Parkin fait remarquer que le document ne prévoit pas de dispositions pour remanier, par exemple, les groupes de travail ou d'autres structures qui pourraient nécessiter un changement après un certain temps. Le président souligne que les audits réalisés concernant différentes fonctions sont destinés à faire apparaître si un remaniement s'impose ou non et qu'un cadre réglementaire excessif n'est pas utile. Madlen Serban renvoie à l'article 39 du projet de règlement intérieur, qui prévoit qu'une révision peut avoir lieu à chaque fois qu'elle est jugée opportune ou indispensable.

9. Projet de programme de travail 2012

Madlen Serban, Xavier Matheu et Alastair Macphail présentent le projet de programme de travail de l'ETF.

Madlen Serban rappelle que le projet de programme de travail doit être soumis à la Commission pour avis, comme le prévoit le règlement de l'ETF. Après les discussions au sein du conseil de direction, le document sera actualisé et le conseil de direction sera invité à participer à une réunion de consultation en septembre. Le programme de travail sera présenté pour approbation à la réunion de novembre du conseil de direction. Elle indique également que le projet a été élaboré à partir de l'hypothèse selon laquelle en 2012, la subvention que la Commission européenne allouera à l'ETF se montera à 20 247 millions d'euros, le nombre total de postes s'élèvera à 134 et le volume total du personnel disponible en équivalents temps plein s'élèvera à 129,5. L'ETF demande 20,81 millions d'euros pour répondre à l'impératif d'accroître l'aide à l'Égypte et la Tunisie.

M^{me} Serban souligne que le programme de travail 2012 s'articule autour de certaines priorités. L'ETF planifie et gère ses activités selon une approche budgétaire basée sur les activités, qui vise à atteindre ses objectifs et à utiliser efficacement ses ressources. Une base de référence a été établie afin d'observer les progrès accomplis au cours de l'année au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et les principaux risques inhérents aux activités et aux objectifs ont été identifiés afin que les mesures appropriées puissent être prises pour les contrer. La planification est réalisée selon un principe de répercussion et une approche pluridimensionnelle à la fois géographique, fonctionnelle et thématique.

Le contexte des activités de l'ETF est façonné par les politiques de relations extérieures de l'UE et les approches internes concernant l'éducation et la formation. Le processus de Turin renforce et élargit l'approche de l'apprentissage politique et encourage systématiquement l'élaboration des politiques sur la base d'éléments probants.

Les opérations de l'ETF aux niveaux national et régional sont empreintes du processus de Turin 2010 et du dialogue permanent avec les principaux acteurs concernés tenu en 2011. Sur la base de l'analyse réalisée pour chacun des pays partenaires, des domaines thématiques nécessitant un appui prioritaire ont été recensés en fonction des cinq critères suivants:

- priorité dans les relations extérieures et les relations contractuelles de l'UE avec le pays partenaire;
- priorité du développement du capital humain dans les relations extérieures de l'UE avec le pays partenaire et la région;
- priorité donnée au développement du capital humain dans le pays ainsi qu'en attestent les stratégies et les politiques nationales documentées et les engagements de ressources;
- engagement des acteurs concernés du pays partenaire à l'égard du développement du capital humain ainsi qu'en attestent leur contribution et leur participation aux stratégies nationales de réforme, et
- implication d'autres donateurs dans le capital humain et coopération afin d'éviter les chevauchements.

Xavier Matheu déclare que les principaux objectifs en 2012, tels qu'ils sont décrits dans la perspective à moyen terme de l'ETF, sont les suivants:

- renforcer l'analyse globale sur la base d'éléments probants de la réforme de l'EFP dans les pays partenaires à travers le processus de Turin;
- augmenter les capacités des pays partenaires à concevoir et à appliquer des outils pour élaborer leurs politiques sur la base d'éléments probants;

- améliorer l'analyse du marché du travail et les prévisions y afférentes dans les pays partenaires, et aider ceux-ci à examiner leurs systèmes d'éducation et de formation professionnelles sous cet angle;
- soutenir le cycle de programmation de la politique extérieure de l'UE, et le cas échéant, la dimension extérieure des politiques intérieures;
- diffuser des informations utiles et promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de développement du capital humain entre l'UE et les pays partenaires et entre les pays partenaires eux-mêmes.

Un total de 144 actions sont planifiées pour 2012 et les opérations de l'ETF sont décrites dans des documents de niveau régional et national. Dans chaque pays partenaire, un plan de mise en œuvre traduit ces travaux dans la pratique. En ce qui concerne le développement de l'expertise thématique, les projets ILP continueront de mettre en concordance la demande et l'offre de compétences et de formations dans différents contextes et les liens entre les compétences et les migrations. En 2012, le deuxième cycle du processus de Turin sera mis en œuvre dans tous les pays partenaires de l'ETF, et le projet Torinet poursuivra ses activités dans 11 pays partenaires.

Alastair Macphail indique que la subvention provenant du budget communautaire prévu pour 2012 s'élève à 20 247 millions d'euros, dont 67 % correspondent au Titre 1, 1,8 % au Titre 2 et 25 % au Titre 3. En tant que centre d'expertise, la majeure partie des dépenses du Titre 1 sont consacrées à la fourniture d'experts aux pays partenaires, et par conséquent, 70 % de la subvention sont investis dans les activités opérationnelles et 30 % dans les frais généraux. La ventilation globale du budget opérationnel pour 2012 est la suivante: 30 % pour les régions visées par l'élargissement, 22 % pour le Sud de la Méditerranée, 18 % pour le partenariat oriental, 10 % pour l'Asie centrale, 14 % pour le développement de l'expertise thématique et 6 % pour le développement méthodologique à l'appui de l'élaboration des politiques sur la base d'éléments probants et de la gestion des connaissances. En termes de ressources humaines, l'ETF prévoit un volume de personnel de 134 collaborateurs et 129,5 ETP.

Micheline Scheys (Belgique) demande si l'ETF jouera un rôle dans les discussions d'adhésion avec l'Islande et si l'ETF coopère avec le Cedefop en matière de formation par le travail.

Madlen Serban répond que l'ETF collabore d'ores et déjà avec l'Islande et que les activités sont réparties entre le Cedefop et l'ETF. Les experts islandais participent principalement à des projets régionaux dans lesquels les autres pays partenaires peuvent bénéficier de leur expérience. L'ETF peut fournir des informations sur l'Islande sur la base des demandes de la DG Élargissement.

Anastasia Fetsi (ETF) note que l'ETF collabore déjà avec le Cedefop dans le domaine de la formation par le travail, et qu'en 2012, les deux institutions couvriront ce sujet en mettant l'accent sur la formation pratique dans les écoles.

Torben Kornbech Rasmussen (Danemark) souhaite davantage d'informations sur le principe de la concentration qui a été évoqué dans les discussions et il annonce au conseil de direction que certains aspects pourraient être intéressants pour l'ETF au cours de la présidence danoise de 2012, notamment le renforcement des liens entre les études et les marchés du travail, une attention particulière étant accordée à l'EFP, et spécialement à la formation à l'esprit d'entreprise, à la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel et aux critères de référence pour l'employabilité. **Madlen Serban** répond que l'approche de la concentration signifie que l'ETF travaille sur des priorités, et non dans la totalité des fonctions dans la totalité des pays et des régions. Certaines fonctions sont spécifiques à plusieurs régions. L'ETF entend rationaliser le nombre de projets menés dans un pays donné, en se concentrant sur ceux qui apportent la plus grande valeur ajoutée. Elle exprime le désir de l'ETF de discuter des possibilités de coopération sous la présidence danoise.

À propos des priorités du processus de Turin pour les activités des pays partenaires, **Nuno Pestana** (Portugal) suggère que l'ETF ajoute la garantie de qualité afin de favoriser l'attrait de l'EFP. Il demande un éclaircissement quant aux activités définies par fonction dans le programme de travail, étant donné que toutes les fonctions ne sont pas mentionnées lorsque les activités sont définies par pays. De plus, le rapport d'activités annuel 2010 pourrait mieux refléter les activités exécutées à la suite de demandes de la Commission. **Madlen Serban** indique que l'ETF mettra l'accent sur les projets de développement des capacités parce que les pays partenaires ont un besoin d'aide

immense et une capacité d'absorption limitée. C'est pourquoi un plus grand nombre d'actions seront liées à la fonction 2. L'absence de certains pays par rapport à certaines fonctions reflète le principe de concentration évoqué plus tôt. **Xavier Matheu** explique que lorsque les résultats relatifs aux demandes de la Commission sont dénombrés, ils se rapportent à une série d'activités liées à la fourniture d'une aide aux services de la Commission, principalement une aide à la programmation dans les pays partenaires. L'ETF possède une base de données dans laquelle les demandes des services de la Commission sont consignées en détail. Les résultats internes attestent d'une dimension plus large.

Alberto Cutillo (Italie) dit apprécier le programme de travail en ce qu'il est réaliste et ambitieux et il demande une précision quant à la dotation budgétaire aux activités dans le Sud de la Méditerranée: les 22 % évoqués représentent-ils une hausse par rapport aux années précédentes? Eu égard aux événements récents dans les pays arabes, les activités dans la région doivent être renforcées.

Madlen Serban répond que la dotation de 22 % au Sud de la Méditerranée est une augmentation par rapport aux années précédentes. Si le budget total est augmenté, un plus grand nombre d'activités encore pourront être menées à bien.

Jan Truszczyński demande des éclaircissements quant à la flexibilité dans le programme de travail 2012, en particulier pour les activités imprévues et les changements de situation dans les pays partenaires. Il souhaite savoir ce qui peut être fait en termes de réaffectation des ressources si les priorités de la coopération et de la fourniture d'une aide doivent être modifiées à bref délai.

Madlen Serban cite dans sa réponse l'exemple du programme de travail 2011, rappelant comment l'ETF a réussi à s'adapter à la nouvelle situation en Tunisie, en Égypte et dans les autres pays du Sud de la Méditerranée. L'ETF analyse les demandes de chaque pays et les hiérarchise dans une perspective à moyen terme, mais elle est également en mesure de répondre aux besoins urgents. Dans le cas de la Tunisie, l'ETF concentre ses activités sur le suivi de la feuille de route sur l'emploi et sur la réalisation d'activités urgentes qui doivent être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année. Les activités dans le domaine des compétences pour les PME, qui impliquent la société civile, y compris les partenaires sociaux, en leur conférant les capacités de participer au dialogue sur l'EFP et le développement régional, sont favorisées.

10. Divers

Alessandro Brolpito (ETF) présente le tableau de bord, un nouvel outil de gestion de l'ETF. Il s'agit d'une solution logicielle conçue pour améliorer la gestion des performances au sein de l'ETF, qui possède trois composants: la *planification* pour contribuer à la planification de référence des ressources allouées, des événements et des publications, le *suivi* pour améliorer la cohérence, la pertinence et la mesurabilité de la consommation des ressources, et le *reporting* pour rehausser la cohérence et l'efficacité des rapports d'avancement. Quelques exemples de fonctionnement sont décrits. **Madlen Serban** indique que l'ETF assurera l'accès de tous les membres du conseil de direction au tableau de bord.

Sofia Sakali (ETF) présente les évaluations réalisées par l'ETF en 2009 et 2010 sur les publications de l'ETF, le programme de formation à l'esprit d'entreprise, l'aide aux pays partenaires, les projets pour l'innovation et la formation et le processus de Turin 2010.

Madlen Serban, au nom de l'ETF, remercie Belén Bernaldo De Quirós, chef d'unité, et Elena Pascual Jiménez, de la DG Éducation et culture, de leur soutien et de leur coopération, car il s'agit de la dernière réunion du conseil de direction à laquelle elles assistent. **M. Szent-Leleky** exprime également l'estime du conseil de direction à l'égard des deux représentantes de la Commission.

11. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil de direction aura lieu à Turin le **22 novembre 2011**.

Actions de suivi

- L'ETF fournira une description sommaire des activités réalisées dans les pays partenaires dans le rapport d'activités annuel 2011.
- Un membre du conseil de direction sera inclus en qualité d'observateur dans le comité chargé de sélectionner le directeur adjoint de l'ETF.
- Le règlement intérieur de l'ETF sera proposé à l'adoption selon la procédure écrite après l'avis de la Commission sur le document.
- L'ETF donnera accès au tableau de bord aux membres du conseil de direction de l'ETF.
- Le programme de la réunion du conseil de direction sera adapté afin de ménager plus de temps pour les discussions au cours de la réunion informelle.